



OCTOBRE À
DÉCEMBRE 2025

Point. commun

Vivre
Innover
Aimer

Le journal d'information de votre Communauté d'agglomération



viavélo

Le vélo électrique en toute liberté !



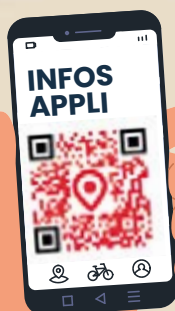
135
vélos



24
stations



10€ / avec
abonnement
ou
0€40 / sans
abonnement
10 minutes



Villefranche
Agglomération
Beaujolais Saône

Édito

Ce nouveau numéro de *Point commun* place la rentrée sous le signe des mobilités avec la mise en place du service de location de vélos viavélo et le nouveau réseau unifié de bus TCL qui couvre désormais tout le territoire du Beaujolais et du Rhône. Point commun : la diversité des offres de déplacement pour vous donner le choix parmi les solutions les mieux adaptées à vos besoins et complémentaires à l'usage individuel de la voiture.

Autre enjeu important : la préservation de la ressource et l'amélioration de la qualité de l'eau. L'été et la canicule nous ont rappelé l'actualité de ces enjeux qui appellent des réponses à tous les niveaux. Maîtrise de la consommation, contrôle de la qualité, lutte contre le calcaire, recyclage des eaux usées, gestion des eaux de pluie, etc. : ce dossier fait le point.

Au sommaire, également, un coup de projecteur sur les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ou celles atteintes d'une maladie chronique, et le soutien apporté aux aidants familiaux qui contribuent au «bien vieillir».

Enfin, avec la rentrée, s'ouvre une nouvelle saison culturelle et sportive. Ce numéro 5 de *Point commun* est l'occasion de balayer les activités et événements que les associations et les acteurs locaux vous proposeront durant ce trimestre. Avec, en point d'orgue, le Marathon International du Beaujolais qui attend plus de 30 000 participants, et le festival des «Nouvelles Voix» qui donnera toute sa place aux jeunes talents des musiques actuelles.

**La Communauté d'Agglomération
Villefranche Beaujolais Saône**

Dans le respect des dispositions légales encadrant la communication des collectivités locales en période préélectorale en vigueur à compter du 1^{er} septembre, la rubrique "3 Questions au Président de la Communauté d'agglomération", habituellement publiée dans le journal, n'est pas proposée dans ce numéro.

Sommaire



Dossier eau 08-15

L'eau et nos rivières,
un patrimoine naturel à préserver

Mobilités 04

viavélo, c'est parti !



Marathon 17

Pour une course écoresponsable



Le Conservatoire 18

Un parcours éducatif
et artistique

Patrimoine 21

Un héritage à préserver



Agenda 23

Les dates à retenir

Stations

- 1 Gare de Villefranche - Ouest
- 2 Le Promenoir
- 3 Marché Couvert
- 4 Rue Nationale
- 5 Monplaisir
- 6 Le Garet
- 7 La Sauvagère
- 8 Ampère - Pasquier
- 9 Béligny - Condorcet
- 10 Palais des sports
- 11 Gare de Villefranche - Est
- 12 Saint-Exupéry
- 13 Belleruche
- 14 Gleizé - Mairie
- 15 Les Grands Moulins
- 16 Lycée Louis Armand
- 17 Hôpital Nord Ouest
- 18 Martelet
- 19 Limas - Église
- 20 Embarcadère
- 21 Limelette
- 22 Arnas - Bourg
- 23 Escalé - Grange du Moulin
- 24 Route Nationale 6

Mobilités

viavélo, C'EST PARTI !

Depuis la rentrée, louez facilement un vélo électrique et déplacez-vous autrement, tout en gagnant du temps et en faisant des économies. Un service pratique pour vos trajets quotidiens.



DEUX FORMULES ADAPTÉES À VOS BESOINS

- **En libre-service**, prenez le guidon en toute liberté grâce à 135 vélos à assistance électrique, disponibles 24h/24, et 24 stations situées à Arnas, Gleizé, Jassans-Riottier, Limas et Villefranche-sur-Saône.
- Envie de tester le vélo au quotidien ou besoin d'un moyen de transport pratique pour quelques semaines ? Optez pour la **location longue durée**. 35 vélos électriques sont proposés à la location de 1 semaine à 3 mois, exclusivement réservés aux habitants du territoire.

UN SERVICE CONNECTÉ

Depuis votre smartphone grâce à l'**application viavélo**, ou directement à partir de votre ordinateur sur le site internet : viavelo.ecovelo.mobi, louer un vélo n'a jamais été aussi simple.

- 1 Créez votre compte en ligne ou téléchargez l'application.
- 2 Choisissez la formule qui vous convient (libre-service ou longue durée).
- 3 Payez directement et en toute sécurité par carte bancaire.
- 4 En libre-service : localisez et déverrouillez un vélo près de chez vous.
- 5 En longue durée : réservez votre vélo et convenez d'un rendez-vous.



FOCUS : LES TARIFS

► Utiliser viavélo, c'est :

- se déplacer rapidement sur de courts trajets
- réaliser des économies
- encourager l'usage du vélo
- bouger plus au quotidien et entretenir sa santé

LIBRE-SERVICE

À partir de
0,40 € par tranche de 10 min

ou

Abonnement
dès **10 €** /mois
avec 30 minutes gratuites par jour

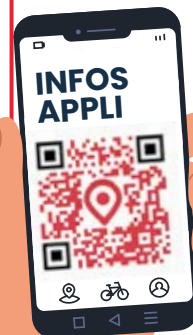
LONGUE DURÉE

20 €
la semaine

ou

40 € /mois

Créez votre compte avec le QR code :





● Mobilités

C'EST LA RENTRÉE !

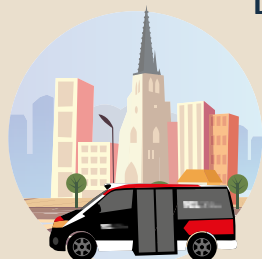
UN NOUVEAU RÉSEAU UNIFIÉ

Au 1^{er} septembre 2025, les trois réseaux TCL, Cars du Rhône et Libellule, ont fusionné pour ne former qu'un seul et même réseau.

Cette réorganisation portée par SYTRAL Mobilités concerne la Métropole de Lyon et l'ensemble du Département du Rhône.

> Objectif : harmoniser l'offre de transport et de services, et simplifier les démarches. Première conséquence, une porte d'entrée unique pour organiser ses déplacements (site internet TCL et application smartphone). Autre changement, une nouvelle gamme de tarifs qui prévoit notamment la gratuité pour les enfants âgés de 4 à 10 ans inclus sur tout le réseau TCL unifié. Si la numérotation des lignes change, les itinéraires, eux, restent les mêmes.

LA NAVETTE EN CENTRE-VILLE À VILLEFRANCHE



Depuis septembre, chaque samedi, une nouvelle navette circule de 8h30 à 19h, en boucle toutes les 30 minutes au départ de la gare de Villefranche. Elle dessert 13 arrêts clés : médiathèque, place Faubert, marché couvert, place Claude Bernard, etc. Une solution pratique pour se déplacer plus facilement, que ce soit pour faire ses courses ou rejoindre son lieu de travail. Cette navette, assurée par un minibus, est accessible aux personnes à mobilité réduite.

OFFRE DE TRANSPORT : PRINCIPAUX CHANGEMENTS

- **À la rentrée, l'offre a été renforcée sur plusieurs lignes**, en particulier pour assurer la continuité en période de vacances scolaires (152 Arnas-Villefranche, 153 Gleizé-Villefranche, 155 Gleizé-Limas).
- Une nouvelle ligne JD481 a été créée entre Gleizé et Limas pour tenir compte de la nouvelle carte scolaire.
- La ligne 217 Gleizé-Villefranche-Tarare est également renforcée le samedi et en période de vacances scolaires.
- Enfin, un arrêt a été ajouté pour le transport à la demande à Jassans-Riottier.

● INFOS PRATIQUES

Pour connaître les lignes de bus, les horaires en temps réel ou pour toute autre demande, se rendre sur le site internet www.tcl.fr, sur l'application mobile TCL, ou contacter Allô TCL : 04 26 10 12 12



Bientôt un distributeur automatique installé en gare de Villefranche pour vos titres de transport.

● Points de suspension

●○○ Autopartage : se déplacer sans contrainte



Besoin d'un véhicule pour vos courses, vos rendez-vous professionnels ou vos sorties en famille ? Citiz, le service d'autopartage, propose des solutions sans les contraintes d'entretien ou de stationnement. Déjà présent sur 5 stations à Villefranche (Mairie, Square Léon Blum, Parking Louis Blanc) jusqu'à la gare SNCF (sortie Grange Blazet et route de Riottier), **Citiz propose désormais l'accès à un utilitaire 6 places**, disponible boulevard Jean Jaurès.

○○● Parc relais : pour stationner plus facilement



Pour simplifier vos trajets, la Communauté d'agglomération met à disposition deux parcs relais (P+R). Après le parc relais de Gleizé près de la salle Saint-Roch, un nouveau parc relais a ouvert à Arnas en septembre près de L'Escale. À proximité de la ligne de bus TCL 152 et de la station de location **via**vélo, il offre des solutions de déplacements complémentaires à la voiture et évite de perdre du temps pour trouver une place de stationnement en centre-ville.



PLUiH

CE QUI CHANGE POUR LE TERRITOIRE ET SES HABITANTS

Fin septembre, le Conseil communautaire a définitivement approuvé le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat (PLUiH) au terme d'une enquête publique qui a mobilisé près de 500 habitants. Pour les particuliers, les communes, les entreprises ou encore les porteurs de projets, un nouveau cadre s'applique sur les 18 communes. Et avec lui, de nouvelles règles et de nouveaux réflexes. Explications.

À QUOI SERT LE PLUiH ?

Le PLUiH repose sur **trois objectifs majeurs** : • améliorer le cadre et la qualité de vie des habitants • favoriser le développement économique local • préserver les ressources naturelles et les paysages.

Document de référence, il s'applique à toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, divisions de parcelles, etc.), par exemple pour agrandir votre maison, aménager des combles, construire un garage, modifier des façades ou changer vos fenêtres, installer un abri de jardin ou une clôture, poser des panneaux solaires, etc.

Ce qui vaut pour les habitants vaut aussi pour les entreprises et les porteurs de projets. Qu'il s'agisse de construire une usine, de développer une zone d'activités économiques ou de lancer un programme immobilier, le PLUiH fixe des règles et réserve des espaces avec des exigences propres à chaque zone (stationnements, espaces verts, gestion de l'eau, qualité paysagère, etc.). **> Objectif** : concilier développement et environnement.

CE QUI CHANGE

Les règles d'urbanisme sont harmonisées dans les 18 communes et tiennent compte des spécificités des communes urbaines et rurales. Un seul et même service

instruit désormais les demandes d'autorisation d'urbanisme pour les 18 communes du territoire qui sont également accompagnées par un architecte conseil pour les aider à définir leurs projets.

- > Conseil** : avant même de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme, vous pouvez vous rapprocher de votre commune pour vous assurer que votre projet est conforme aux règles du PLUiH.
- > Enjeu** : sécuriser et faciliter vos démarches.

CE QUI NE CHANGE PAS

Chaque commune conserve son identité et ses particularités. Le maire reste compétent pour signer et délivrer les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, etc.). Comme avant, le nouveau PLUiH évoluera en fonction des besoins du territoire.

VOUS AVEZ UN PROJET ?

Prenez contact le plus tôt possible auprès de votre commune

- pour présenter votre projet, même s'il n'en est qu'au tout début
- pour connaître les attentes de la collectivité inscrites dans le PLUiH



● Point d'étape

UN SERVICE SOLIDAIRE POUR VOS ENCOMBRANTS

Depuis cet été, un service gratuit est proposé pour aider les habitants qui ne peuvent pas se rendre à la déchèterie, à évacuer leurs encombrants.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Ce service s'adresse aux personnes âgées de plus de 75 ans, titulaires d'une carte mobilité inclusion (CMI) ou orientées par leur CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

COMMENT ÇA MARCHE ?

Lors de la demande, il suffit de prendre rendez-vous, de donner la liste des objets et de préciser si un démontage est nécessaire. L'entreprise d'insertion missionnée vous contactera pour convenir d'un créneau. La collecte est réalisée directement à votre domicile sous 3 semaines au plus.



Service gratuit



Jusqu'à
100 kg
par objet et
3 m³ au total



1 demande
possible par
trimestre

QUELS OBJETS SONT ACCEPTÉS ?

Sont acceptés les objets volumineux non dangereux et non biodégradables : meubles (table, matelas, sommier, etc.), électroménager (lave-linge, réfrigérateur, gazinière, etc.), bricolage et jardin (porte, tondeuse, etc.), puériculture et jeux volumineux, sport et loisir (vélo, barbecue, etc.).



Informations et prise de rendez-vous sur :
www.agglo-villefranche.fr
ou par téléphone

➤ N° Vert **0 800 512 201**



●●● Simplifiez-vous la vie grâce au Mémotri



Pour savoir où jeter vos déchets, la **réglette de tri** vous indique dans quel bac déposer vos déchets : bac recyclable, colonne à verre, bac à compost, bac à ordures ménagères, déchèterie ou autres points de collecte. Pour rendre le tri encore plus facile, vous pouvez accrocher cette

réglette directement sur votre réfrigérateur. Toujours à portée de main, elle vous accompagnera au quotidien dans vos gestes de tri.

À vous de jouer !

○○● La collecte des bacs jaunes renforcée

Vos habitudes de tri évoluent, le calendrier de la collecte aussi !

La collecte des bacs jaunes (emballages et papiers) est renforcée dans la majorité des secteurs d'Arnas, ainsi qu'à Gleizé, Limas et Villefranche. Elle a désormais lieu chaque semaine. La collecte des ordures ménagères est maintenue chaque semaine, avec une fréquence adaptée selon les secteurs.

Plus d'informations sur
www.agglo-villefranche.fr
ou par téléphone

➤ N° Vert **0 800 512 201**



○○● 42 nouvelles bornes installées



Pour déposer vos déchets alimentaires et les valoriser en compost, 42 nouvelles bornes ont été installées courant septembre à Arnas, Gleizé, Jassans-Riottier,

Limas et Villefranche-sur-Saône.

Au total, 120 bornes sont disponibles.

● INFOS PRATIQUES

Pour localiser les bornes alimentaires près de chez vous, ou télécharger votre calendrier de collecte :



www.agglo-villefranche.fr

L'EAU ET NOS RIVIÈRES, **UN PATRIMOINE NATUREL À PRÉSERVER**

UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE

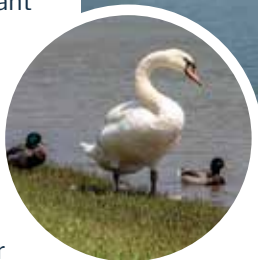
Tourner le robinet pour boire de l'eau ou arroser son jardin : quoi de plus normal ? Et pourtant, on l'oublie parfois, l'eau est une ressource de plus en plus fragile. L'eau, c'est aussi la Saône et les rivières qui font la beauté de nos paysages et l'identité de notre territoire. Nous devons préserver ce patrimoine naturel qui est notre bien commun. C'est l'affaire de tous. Cela passe par des investissements importants mais aussi par des gestes simples au quotidien. Assurer la ressource et la qualité de l'eau, protéger les habitants face aux risques d'inondation, préserver nos rivières : ce dossier fait un tour d'horizon de l'ensemble de ces enjeux.

FAIRE VIVRE NOS RIVIÈRES

Avec la Saône et ses cinq rivières affluant (la Vauxonne, le Marverand, le Nizerand, le Morgon et le Marmont, côté Ain), notre territoire est riche d'un patrimoine naturel. Face au dérèglement climatique et aux risques accrus de sécheresses et d'inondations, l'enjeu est de faire vivre nos rivières en protégeant leur faune et leur flore, et en valorisant leurs berges.

C'est le travail mené par la Communauté d'agglomération et les intercommunalités voisines dans le cadre du Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais pour entretenir les rivières, améliorer la qualité des cours d'eau, des zones humides, des eaux souterraines, réduire les risques d'inondation et préserver la ressource en eau.

Principal outil, le **contrat de Bassin** mobilise 63 communes du Beaujolais viticole situées entre Mâcon au Nord et Villefranche-sur-Saône au Sud. ➤ **Objectif** : la réduction des pollutions, l'amélioration de la qualité de l'eau, la valorisation des milieux aquatiques et le partage de la ressource en eau.



Préserver la rivière, c'est aussi le rôle des stations de traitement des eaux et des bassins d'orage construits par la Communauté d'agglomération à Villefranche, Blacé et Lacenas-Cogny pour limiter les rejets d'eaux pluviales et d'eaux usées dans les cours d'eau.

● LA SAÔNE



Un trait d'union

Loin d'être une frontière, la Saône est en réalité un trait d'union entre le Beaujolais et le Val de Saône, dont témoigne la Voie Bleue aménagée à Jassans-Riottier. Eau potable, tourisme et fret fluvial, activités sportives et de loisirs : à elle seule, elle concentre trois enjeux majeurs pour notre territoire.

La Communauté d'agglomération participe aux actions conduites à l'échelle du bassin versant de la Saône pour protéger la nappe phréatique (qui alimente en eau potable notre territoire), restaurer les milieux aquatiques, préserver la biodiversité et prévenir les inondations. Cet été, un Plan de gestion stratégique des milieux humides du Val de Saône a été lancé pour accélérer et amplifier les politiques en faveur des milieux humides d'intérêt majeur.



CHAQUE GOUTTE D'EAU COMPTE

La distribution de l'eau potable fait partie des missions de la Communauté d'agglomération. Derrière l'eau qui coule de votre robinet, tout un réseau et des équipements sont mobilisés et contrôlés afin de garantir la qualité de l'eau potable et sécuriser sa diffusion sur le territoire.

Chaque jour, les habitants de la Communauté d'agglomération prélèvent **12 500 m³ d'eau**. En réponse à leurs besoins, un enjeu : éviter les fuites et les pertes d'eau potable dans les réseaux. ➤ **Un chiffre : pour 100 m³ d'eau pompés par le réseau Ôdici, 88 m³ arrivent directement chez les usagers.** Le rendement moyen des réseaux de distribution d'eau potable en France est évalué à 81 m³. Pour maintenir ce niveau, plus de 2 millions d'euros d'investissement par an sont consacrés à la modernisation et à l'entretien des canalisations et des équipements.

En fonction de la commune, l'eau est distribuée soit par la Communauté d'agglomération (Ôdici), soit par le Syndicat des Eaux du Centre Beaujolais, soit par le Syndicat des Eaux de Jassans.

PRÉVENIR PLUTÔT QUE GUÉRIR

Des techniques modernes pour mieux détecter et prévenir les fuites sont mises en place :

- **Sectorisation du réseau** : zone par zone, l'eau qui entre et qui sort est comptabilisée précisément, ce qui aide à repérer rapidement toute anomalie ;
- **Recherche de fuite active** : la nuit, les équipes sont à l'écoute des bruits dans les canalisations pour détecter d'éventuelles fuites invisibles grâce à un réseau de près de 200 prélocalisateurs acoustiques ;
- **Entretien régulier des ouvrages** : le nettoyage des 14 puits sur les champs captants de Beauregard permet de retrouver un meilleur débit et de garantir leur bon fonctionnement.

4,5 millions de m³
prélevés par an
soit environ 12 500 m³/jour

2 millions d'euros
coût des travaux
de renouvellement des réseaux
d'eau potable par an

> ZOOM SUR LES CHAMPS CAPTANTS DE BEAUREGARD

L'eau potable distribuée aux habitants de la Communauté d'agglomération est puisée dans la nappe alluviale de la Saône, grâce au champ captant de Beauregard situé entre Arnas et Villefranche. De quoi expliquer les contrôles réguliers et la surveillance permanente assurés pour protéger la ressource en eau.

Avant d'arriver dans nos robinets, cette eau subit plusieurs traitements : elle est d'abord nettoyée pour enlever le manganèse (un minéral naturellement présent dans le sol) puis filtrée et désinfectée au chlore. L'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes (ARS) et la Communauté d'agglomération contrôlent régulièrement sa qualité. Le dernier bilan de qualité diffusé par l'autorité sanitaire au printemps 2025 indique une eau de bonne qualité (indice A). Pour protéger la ressource en eau, un réseau de piézomètres permet de mesurer le niveau de la nappe d'eau souterraine, d'analyser chaque mois la qualité de l'eau et d'alerter en cas de pollution.



L'eau du robinet : l'aliment le plus contrôlé de France

Chaque année, le contrôle sanitaire donne lieu à près de 1 000 contrôles et porte sur 600 substances.

- **Avant traitement** : analyses tous les deux mois de l'eau brute par Veolia et l'ARS.
- **Après traitement** : contrôles mensuels en sortie d'usine.
- **Sur le réseau** : mesures

quotidiennes par un laboratoire indépendant mandaté par l'ARS grâce à des capteurs (turbidité, température, etc.).



OPTIMISEZ VOTRE CONSOMMATION D'EAU

EN TEMPS RÉEL

Un service gratuit est mis en place sur notre territoire : la télérelève des compteurs d'eau pour vous permettre de suivre et optimiser votre consommation d'eau en temps réel. **> Avantage pour les habitants :** éviter d'alourdir la facture. **> Avantage pour l'environnement :** économiser l'eau. Explications.

QU'EST-CE QUE LA TÉLÉRELÈVE ?

C'est un système qui relève automatiquement votre consommation d'eau à distance, sans besoin de déplacement, et qui évite de gaspiller l'eau.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Votre consommation est mesurée chaque jour et vous recevez une alerte rapide en cas de fuite ou de consommation anormale. Un « thermomètre » intégré peut aussi prévenir un risque de gel du compteur.

POURQUOI S'INSCRIRE ?

Pour recevoir vos données et alertes personnalisées, il suffit de créer un compte sur le site dédié :

- l'application « **Ôdici et moi** » (disponible sur Android et Apple) ou sur le site : **www.odici.fr** (abonnés Véolia).
- l'application « **Tout sur mon eau** » (disponible sur Android et Apple) ou sur le site : **www.toutsurmoneau.fr** (abonnés Suez).



L'eau n'a pas de prix mais elle a un coût

Votre facture d'eau potable se compose :

- d'une part fixe (abonnement) et d'une part variable selon votre consommation ;
- de taxes et redevances destinées à financer l'entretien des réseaux, les usines de traitement et la préservation de la ressource.

Le tarif est voté chaque année par le Conseil communautaire. Le prix du m³ est de 2,80 € en moyenne et prend en compte les investissements réalisés pour améliorer le réseau et les équipements. **Le litre d'eau potable distribuée sur le territoire coûte 100 fois moins cher que l'eau en bouteille.**

LUTTE CONTRE LE CALCAIRE : VERS UNE EAU PLUS DOUCE

Et si l'eau de votre robinet devenait plus douce et plus agréable au quotidien ? Aujourd'hui, l'eau de notre territoire contient du calcaire, ce qui la rend « dure ». Pour résoudre ce problème, la Communauté d'agglomération va lancer la construction d'une unité de traitement.



En France, une eau riche en calcaire est comprise en moyenne entre 20 et 30 degrés français (°f). Dans notre territoire, elle avoisine les 30 (°f). Une eau trop calcaire coûte cher : jusqu'à 250 € par an pour une famille (produits

ménagers, entretien, énergie) et un adoucisseur individuel peut coûter entre 1000 et 4000 €, sans compter l'entretien annuel.

L'unité de décarbonatation, dont les travaux seront lancés dans les prochains mois, permettra de réduire la proportion de calcaire à environ 18 (°f) et d'adoucir l'eau de manière sensible. **> Objectif :** une mise en service en 2027.

QUELS BÉNÉFICES ?

- **Moins de calcaire** dans vos canalisations et vos appareils ménagers (bouilloire, lave-linge, cafetière, chauffe-eau), donc moins de risque de panne et une durée de vie plus longue pour vos équipements.
- **Un meilleur goût de l'eau** et une eau qui mousse mieux, ce qui veut dire moins de savon et de produits ménagers nécessaires.
- **Moins de perte énergétique** car les appareils fonctionnent mieux sans tartre.
- **Éviter l'achat d'un adoucisseur** individuel coûteux.

De la nature à nos robinets

Le cycle de l'eau au quotidien

De la pluie qui tombe au verre que l'on remplit, l'eau parcourt un long voyage. Découvrez comment chaque étape, du traitement à l'assainissement, permet d'avoir une eau propre et de qualité. **Plongez dans le cycle de l'eau... du nuage à votre robinet !**

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

concerne les habitations non-raccordées à un réseau public de canalisation et qui nécessitent une vidange (fosses septiques)

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

concerne les habitations raccordées à un réseau public de canalisation pour traitement avant rejet au milieu naturel

8 Stations de traitement des eaux usées sur le territoire

- Blacé (le Lay)
- Denicé (le Nizerand)
- Jassans-Riottier (la Saône)
- Lacenas-Cogny (le Morgon)
- Saint-Cyr-le-Châtoux (le Nizerand)
- Saint-Étienne-des-Ouillères (la Vauxonne)
- Saint-Julien (le Marverand)
- Villefranche-sur-Saône (la Saône)

STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

ÔDICI ET MOI

Téléchargez l'appli pour surveiller votre consommation d'eau, être alerté en cas de fuite

UNE SECONDE VIE POUR L'EAU USÉE TRAITÉE

- Arrosage des serres et espaces verts
- Nettoyage des rues
- Refroidissement des fours de l'usine d'incinération prochainement

J'UTILISE
DE L'EAU
RECYCLÉE
CHAQUE GOUTTE COMPTE

CHAMPS CAPTANTS DE BEAUREGARD EAU POTABLE

14 puits

4,5 millions de m³ d'eau prélevés/an
(soit 1 800 piscines olympiques)

67 000 habitants desservis

445 km de réseau d'eau potable

140 l/jour/habitant
(consommation moyenne en France : 145 l/jour/habitant)

LA SAÔNE

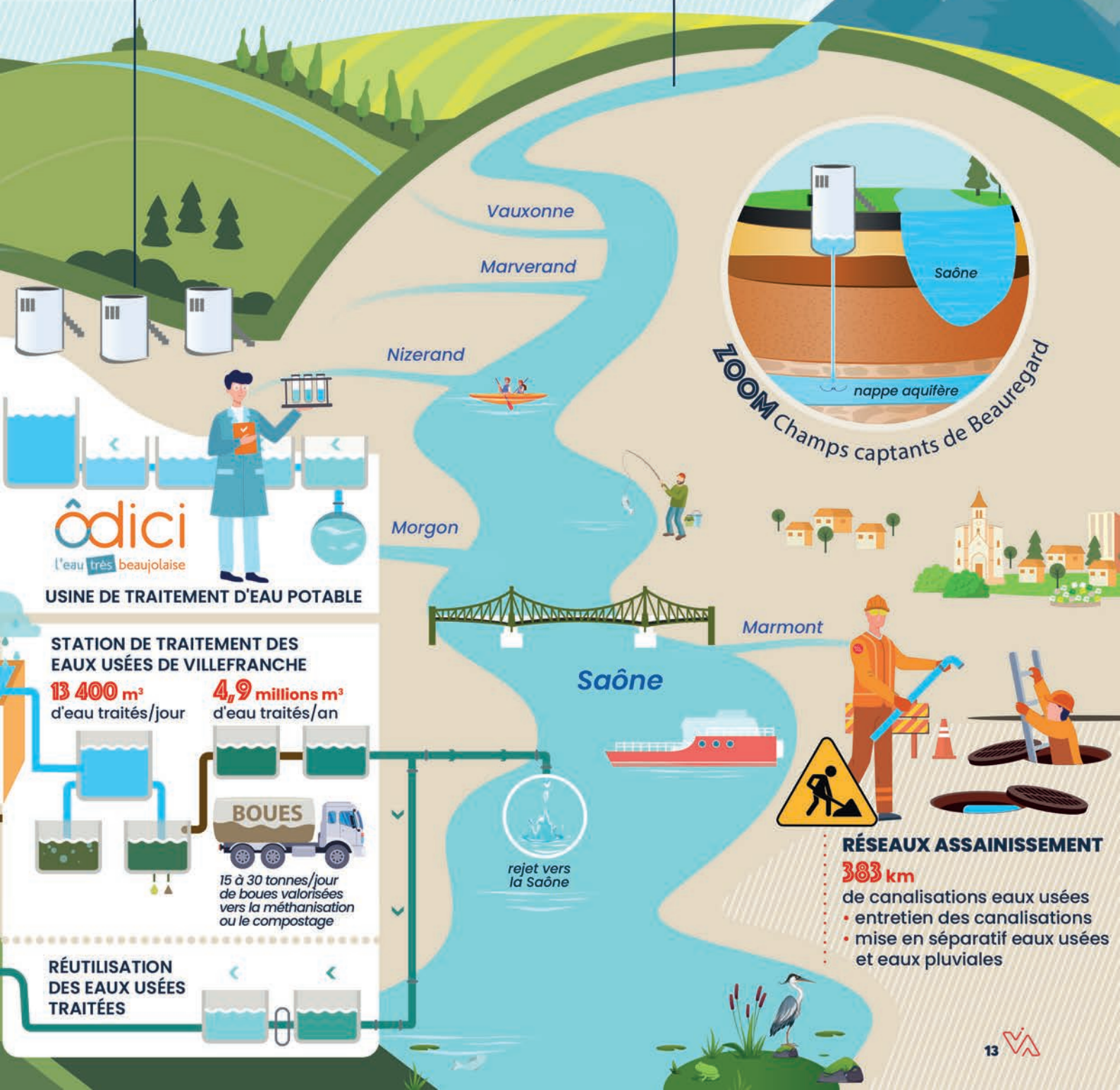
473,3 km

Source : Vioménil (Vosges)

5 rivières

sur le territoire affluents de la Saône

- La Vauxonne
- Le Marverand
- Le Nizerand
- Le Morgon
- Le Marmont (Ain)





TRAITER, VALORISER, RECYCLER : L'EAU NE SE PERD JAMAIS

Il suffit de franchir le portail d'une station de traitement des eaux pour réaliser combien l'eau que nous utilisons poursuit un long voyage. Au milieu des cuves, des bassins et des tuyauteries, tout est pensé pour rendre à la nature une eau la plus propre possible.

Sur le territoire, huit stations de traitement des eaux filtrent chaque jour l'eau venue des maisons, des commerces et des entreprises pour afficher une eau rejetée de bonne qualité, malgré des défis croissants : pollutions, pression des zones urbaines, épisodes de fortes pluies liés au climat.

DES STATIONS ADAPTÉES AU MILIEU NATUREL

À Villefranche, **plus de 43 millions d'euros** ont été investis pour moderniser la station de traitement des eaux usées et ainsi mieux préserver le milieu naturel.

Dès leur arrivée, les eaux subissent un prétraitement pour retirer les déchets et les huiles, avant d'être purifiées. Les boues extraites sont ensuite valorisées en compost ou en biogaz. L'eau traitée est rejetée sous la Saône via un canal d'un kilomètre, limitant ainsi l'impact sur l'environnement.



En cas de fortes pluies, des immenses cuves, appelés bassins d'orage, retiennent temporairement l'eau afin d'éviter les rejets directs dans les rivières. Une fois l'orage passé, cette eau est à son tour traitée.

UNE SECONDE VIE POUR L'EAU

Grâce à la réutilisation des eaux usées traitées (REUT), une partie de l'eau nettoyée par la station de traitement de Villefranche est désormais recyclée pour le nettoyage des voiries, l'arrosage des espaces verts ou encore pour le refroidissement des fours de l'usine d'incinération des déchets ménagers du Sytraival, où l'eau potable n'est pas indispensable.



- 1- Bassin d'orage de Villefranche
- 2- Station de traitement par filtration naturelle de Lacenas
- 3- Station de traitement par filtration naturelle de Blacé



UN COUP DE POUCE POUR RÉNOVER SON ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Sur le territoire, 1 484 habitations ne sont pas raccordées au tout-à-l'égout. Certaines présentent un système d'assainissement non collectif non conforme. Pour encourager leur mise aux normes, une aide financière peut être accordée aux propriétaires concernés : jusqu'à 4 000 €, dans la limite de 50 % du coût des travaux.

Cette subvention est accessible aux habitants ayant acheté leur logement, dont l'assainissement autonome est non conforme, avant le 1^{er} janvier 2011.

Plus d'informations sur notre site internet

www.agglo-villefranche.fr



L'eau a ses jeunes ambassadeurs

La gestion de l'eau est l'affaire de tous. Pour nous en convaincre, pas de meilleurs ambassadeurs que les jeunes. Récemment des élèves de CM2 ont visité la station de Villefranche qui traite les eaux usées. L'occasion pour eux de découvrir le cycle de l'eau, les étapes de traitement des eaux usées et surtout, de comprendre pourquoi chacun a un rôle à jouer pour protéger cette ressource précieuse.

OPTIMISER LA GESTION DES EAUX DE PLUIE

Pendant longtemps, l'aménagement urbain s'est surtout concentré sur l'évacuation rapide des eaux de pluie grâce à des réseaux de caniveaux et de tuyaux les dirigeant vers les cours d'eau.

Si ce système permettait d'éviter les flaques et les débordements localisés, il contribuait aussi à saturer les rivières, augmentant le risque d'inondations et véhiculant des pollutions.

Aujourd'hui, l'approche évolue : il s'agit moins d'évacuer que de favoriser l'infiltration de l'eau là où elle tombe, pour limiter son ruissellement et préserver son rôle naturel dans les sols.

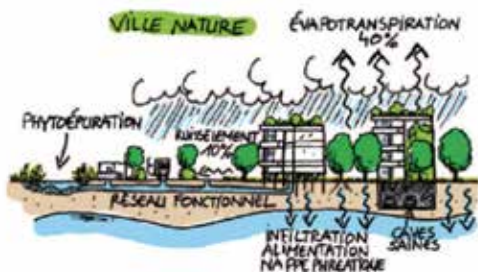
Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat (PLUiH) encourage la réduction des surfaces imperméables, le développement d'espaces végétalisés et la création d'ouvrages adaptés pour retenir et filtrer l'eau de pluie.

> L'objectif est triple :

- prévenir les inondations,
- améliorer la qualité de l'eau rejoignant les rivières,
- contribuer au rafraîchissement urbain en favorisant la végétation et les zones humides.



Règlement actuel



Règlement futur

LES BONS GESTES AU QUOTIDIEN

Nos habitudes du quotidien ont un impact direct à la fois sur la **quantité d'eau disponible** et sur la **qualité de nos rivières**. Avec quelques gestes simples, chacun peut agir pour **économiser des milliers de litres d'eau par an** et **réduire les rejets polluants**.

AGIR POUR L'EAU ÇA COMMENCE CHEZ SOI !



• Prendre une douche de 5 minutes

LE SAVIEZ-VOUS ? Une douche rapide consomme 2,5 fois moins d'eau qu'un bain.



> Utiliser le lave-vaisselle en mode éco

LE SAVIEZ-VOUS ? En moyenne, un lave-vaisselle consomme 4 fois moins d'eau qu'une vaisselle à la main, surtout en mode éco.



• Réduire l'usage de la chasse d'eau

LE SAVIEZ-VOUS ? En évitant de la tirer systématiquement, on peut économiser jusqu'à 56 litres par nuit.



• Installer une cuve pour récupérer l'eau de pluie et pailler le sol du jardin

LE SAVIEZ-VOUS ? Cette eau gratuite permet d'arroser le jardin et le paillage permet de réduire de moitié la consommation d'eau potable en été.



LES POUBELLES ET LES TOILETTES, CE N'EST PAS PAREIL !

• Jeter lingettes, cotons ou protections à la poubelle.

LE SAVIEZ-VOUS ? Même dites "biodégradables", les lingettes bouchent les canalisations et perturbent les stations de traitement des eaux usées.



• Utiliser les poubelles pour mégots, canettes et petits déchets.

LE SAVIEZ-VOUS ? Chaque jour, environ 660 kg de déchets (canettes, plastiques, débris divers) sont retirés dans la station de traitement des eaux usées.

• Déposer huiles de cuisson, restes de peinture ou solvants en déchèterie.

LE SAVIEZ-VOUS ? Les stations d'épuration ne peuvent pas traiter ces produits toxiques, conçues uniquement pour les eaux usées domestiques.

• Rapporter les médicaments périmés ou non utilisés en pharmacie.

LE SAVIEZ-VOUS ? Jetés dans les toilettes ou la poubelle, ils libèrent des substances actives qui polluent durablement les rivières.

© véolia eau



● Santé

SALON DU PROCHE AIDANT ET DU BIEN VIEILLIR PRENDRE SOIN DE SOI POUR MIEUX PRENDRE SOIN DE L'AUTRE



Jeudi 13 novembre, l'Escale à Arnas accueillera la 2^e édition du Salon du proche aidant et du bien vieillir. Les aidants du territoire accompagnent au quotidien un proche âgé, en situation de handicap, atteint d'une maladie chronique ou en perte d'autonomie. Ce Salon est le fruit d'un partenariat avec de nombreux acteurs de la santé et du monde associatif.

Être aidant, c'est souvent beaucoup de responsabilités, de charge émotionnelle et de complications. Ce salon a été imaginé pour offrir aux aidants, en un seul lieu, des solutions concrètes, un accompagnement adapté et des ressources pratiques.

AU PROGRAMME

- Un espace stands avec des professionnels et des acteurs institutionnels pour répondre à toutes les questions liées aux démarches administratives, aux aides existantes, à l'accès au répit ou à la prise en charge.
- Des animations et ateliers autour de la santé globale de l'aidant : bien manger, bouger, préserver sa santé mentale
- Des conférences pour mieux comprendre les enjeux de l'aidance et s'informer sur les dispositifs existants



UN MOMENT POUR SOI

Ce salon est aussi un temps pour se ressourcer, reconnaître le rôle des aidants, leur donner la parole, et leur rappeler que prendre soin de soi, c'est aussi mieux accompagner son proche.

> Rendez-vous jeudi 13 novembre à l'Escale (Arnas) à partir de 14h – entrée libre et gratuite. Ouvert à tous et accessible aux personnes à mobilité réduite.

● Points de suspension

●●● Semaine d'Information sur la Santé Mentale

Du 6 au 19 octobre 2025, la 36^e Semaine d'Information sur la Santé Mentale (SISM) met à l'honneur le thème : « Pour notre santé mentale, réparons le lien social ». **> Objectif :** informer, sensibiliser et déstigmatiser les questions de santé mentale auprès de tous les publics. Partout en France, et à Villefranche, de nombreuses actions seront proposées autour de la prévention, de l'accompagnement et du dialogue. **> Retrouvez le programme complet** du Département du Rhône sur www.semaines-sante-mentale.fr et sur le territoire de la Communauté d'agglomération, via notre site internet dans les actualités : www.agglo-villefranche.fr



●●● Ateliers pour les personnes âgées et leurs proches aidants

Avec le soutien de la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie, un programme d'activité physique adaptée pour les personnes âgées et de séances bien-être pour leurs proches aidants a débuté en septembre à Gleizé, Lacenas, Rivolet, Saint-Étienne-des-Oullières et Villefranche. Une initiative prévue dans le Contrat Local de Santé.



●●● Rejoignez les métiers de la petite enfance

C'est la rentrée pour la 4^e promotion des apprenties de la petite enfance.

10 jeunes apprenties ont rejoint les équipes de la Communauté d'agglomération et vont se former au côté des professionnels : • 3 en formation de CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (AEPE), • 2 en formation d'Éducateurs de Jeunes Enfants (EJE) et • 5 en formation d'auxiliaires de puériculture.



• Sport

21^e MARATHON INTERNATIONAL DU BEAUJOLAIS

POUR UNE COURSE ÉCORESPONSABLE

Cette année encore, le Marathon International du Beaujolais promet d'être une grande fête populaire et sportive : 32 500 participants engagés, plus de 60 nationalités représentées et 100 000 bénévoles, accompagnateurs et spectateurs attendus les 22 et 23 novembre prochains. Classé dans le top 5 des marathons en France, le « MIB » comme on l'appelle familièrement, est aussi un marathon écoresponsable. Tour d'horizon des mesures prises avec la Communauté d'agglomération pour la gestion économe de l'eau et la collecte des déchets.

COLLECTER ET VALORISER LES DÉCHETS

Le tri sélectif, la collecte et la valorisation des déchets vont se poursuivre sur cette 21^e édition en partenariat avec la Communauté d'agglomération :

- **Près de 100 bacs d'ordures ménagères et de tri** répartis le long du parcours
- **1 300 sacs jaunes** distribués pour faciliter la collecte sélective
- **7 bacs pour biodéchets au Parc Expo** pour recueillir les restes des quelques 4 000 repas servis. Ces biodéchets seront collectés et transformés en compost
- **Une colonne à verre de 4 m³** installée avenue Joseph Ballofet pour récupérer les bouteilles des stands de « l'avenue des crus »



VOTRE DÉFI
Zéro déchet sur le parcours
Triez, recyclez...
Courez plus léger !

LES ÉCOGESTES DU COUREUR

Pendant la course

- Je m'hydrate aux rampes à eau, sans gaspillage ni déchet.
- Je respecte les zones de tri et garde le parcours propre : **Emballages** > bac jaune - **Verre** > bac vert - **Restes alimentaires** > biodéchets - **Autres** > ordures ménagères.
- Je viens à pied, à vélo, en bus, en covoiturage ou en train, pour limiter le nombre de voitures.

EAU : 21 000 BOUTEILLES PLASTIQUE EN MOINS

Désormais, les traditionnelles bouteilles plastiques sont remplacées par des rampes à eau installées par la collectivité sur les points de ravitaillement des sportifs. **8 rampes à eau** seront ainsi déployées devant le lycée Louis Armand, le lycée Claude Bernard et la Mairie, à l'arrivée et **2 autres** seront installées le dimanche à Gleizé pour les trails et les parcours "randos POUR ELLES".

Ces rampes comptent chacune 12 robinets équipés de détecteurs de mouvement pour éviter le gaspillage et délivrent 25 cl d'eau par seconde. Elles permettent **d'économiser plus de 21 000 bouteilles plastiques**, soit environ 422 kilos de plastique, et d'éviter 1,7 tonnes de CO₂.

● Point culture

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

UN PARCOURS ÉDUCATIF ET ARTISTIQUE

Le Conservatoire de musique propose aux jeunes un parcours où la scolarité se mêle à la pratique artistique.

Grâce aux Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) dès le primaire et aux Classes à Horaires Aménagés Théâtre (CHAT) au collège Jean Moulin, des dizaines d'élèves vivent chaque semaine une véritable aventure artistique.

LA MUSIQUE COMME FIL ROUGE

À l'école primaire Albert Dumontet, les Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) permettent à tous les enfants motivés de partager des moments privilégiés autour de la musique. Ici, on apprend la rigueur et l'écoute, mais aussi la joie de jouer ensemble et de se dépasser. Et le parcours continue au collège Claude Bernard grâce aux Aménagements d'Horaires (AH) qui offrent aux jeunes musiciens la possibilité de concilier leur passion et leurs études.

LE THÉÂTRE, UN LEVIER D'ÉPANOUISSEMENT

Un trait d'union avec les communes

Au collège Jean Moulin, la Classe à Horaires Aménagés Théâtre (CHAT) donne aux élèves l'opportunité de découvrir le jeu, la diction, la mise en scène, etc. et surtout apprendre à s'exprimer, à coopérer et à oser. Une opportunité pour développer son imagination et cultiver la confiance en soi.

Grâce à des projets comme l'orchestre à cordes de l'école de Denicé ou les ateliers menés dans le quartier de Belleruche, le Conservatoire de musique tisse aussi des liens entre les établissements, les élèves et le territoire.

Au cours de l'année scolaire, 3 450 jeunes bénéficient d'actions de sensibilisation dans les écoles.

INSCRIPTIONS AUX CLASSES CHAM & CHAT : RENDEZ-VOUS SUR LE SITE INTERNET DU CONSERVATOIRE !

Vous êtes tenté(e) par une scolarité mêlant musique ou théâtre ? Bonne nouvelle : les inscriptions auront lieu sur un site internet, plus simple, plus clair, plus pratique !

www.conservatoire.agglo-villefranche.fr

- **CHAM** (École Albert Dumontet)
inscriptions en janvier 2026.
Pensez à vous renseigner dès décembre 2025 !
- **CHAT** (Collège Jean Moulin)
inscriptions en juin 2026



● Points de suspension



●●● Festival Nouvelles Voix

Rendez-vous avec les musiques actuelles **du 8 au 19 octobre** ! Deux semaines de concerts au Théâtre de Villefranche et dans les communes voisines pour découvrir les artistes émergents et les talents les plus prometteurs.

À noter : mercredi 15 octobre à 20h30, le concert des lauréats de la 3^e édition de l'ampli, Stèn et Le Fou du Roi, au centre culturel à Jassans-Riottier. Gratuit - places limitées.

Retrouvez le programme sur : www.theatredevillefranche.com



○●○ Enquête au musée : Sami et Sara remontent le temps

Une porte oubliée, une vieille lettre, des clés mystérieuses... Quel secret du XIX^e siècle Sami et Sara vont-ils percer ? Le musée Claude Bernard vous propose pendant les vacances scolaires un jeu de piste familial à vivre avec vos enfants dès 8 ans, **du 18 octobre au 2 novembre 2025 et du 7 au 22 février 2026**.

Durée : environ 45 min – Jeu inclus dans le prix du billet, gratuit pour les moins de 12 ans.

Musée Claude Bernard, Saint-Julien



○○● Open national des p'tits Yétis

Organisée par le club Vertige, cette compétition rassemble les meilleurs jeunes des clubs français d'escalade dans les petites catégories (U11, U13, U15). Les finales pour toutes les catégories seront l'occasion de découvrir cette discipline spectaculaire, dans une ambiance festive.

Rendez-vous samedi 20 décembre au pied du mur d'escalade du Palais Omnisports de l'Escale à Arnas.

● Point positif

DONNER LE GOÛT DU SPORT À L'ÉCOLE

Chaque semaine, des milliers d'élèves profitent des équipements sportifs pour pratiquer une activité physique régulière et partager les valeurs du sport.



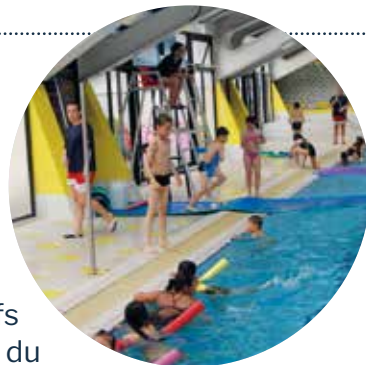
Il est à peine 8h quand les premiers groupes d'élèves franchissent les portes du gymnase Hubert Boulaud à Limas. Ils s'apprêtent à commencer leur journée autrement : par un match de volley ou de basket ou encore avec une séance de badminton et d'ultimate.

Comme chaque semaine, près de 1000 élèves des collèges du territoire s'entraînent ici, dans le cadre des activités sportives scolaires ou associatives.

À l'Escale à Arnas, dont le parquet vient d'être remplacé par un nouveau revêtement (salle d'entraînement), plus de 1 700 élèves bénéficient de trois espaces mis à leur disposition. Une fourmière sportive et pédagogique où sont enseignées aussi les règles de chaque discipline pratiquée.

APPRENDRE À NAGER

Savoir nager, c'est important ! Cette année encore, **plus de 1 000 écoliers** apprennent au centre aquatique



le Nautile, dans le cadre des cours organisés. Guidés par des maîtres-nageurs, les enfants suivent un parcours progressif, de la découverte du milieu aquatique à l'autonomie en bassin. Environ 700 collégiens et lycéens se rendent également au Nautile chaque année pour perfectionner leur pratique ou s'entraîner dans le cadre des cours d'Éducation Physique et Sportive (EPS).

Ces activités encouragent la pratique du sport dès le plus jeune âge, tout en faisant l'apprentissage de l'esprit d'équipe, du respect de l'autre et du dépassement de soi.



TRIBUNES DES ÉLUS

• PRÉSERVER L'EAU : UNE URGENTE PRIORITÉ

Et si un jour, nous manquions d'eau ? Cette question pourrait étonner tant nous sommes habitués à tourner le robinet pour boire ou prendre une douche. Et pourtant... L'eau n'est pas une ressource illimitée. Cet été, la canicule et la sécheresse se sont chargés de nous le rappeler. Toutes les rivières traversant le Beaujolais ont été touchées au point que la préfecture du Rhône les a placées en alerte sécheresse comme l'ensemble des cours d'eau du Département et de la Métropole de Lyon, même si les nappes souterraines, hors Saône, affichaient encore des niveaux satisfaisants.

Aujourd'hui, le constat s'impose. Avec le changement climatique, ce qui apparaissait comme un événement exceptionnel risque de se répéter de plus en plus souvent. De quoi conduire chacun à une prise de conscience et à une action d'ensemble. Cela vaut pour l'État et les collectivités territoriales à l'exemple du travail réalisé avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais dont fait partie notre Communauté

d'agglomération. Tout ce qui est fait en faveur de l'eau ne se voit pas toujours : protection des champs captants, réutilisation des eaux usées et recyclées, assainissement et réduction des rejets des eaux usées et pluviales dans les rivières, renouvellement et sécurisation des réseaux d'eau potable, etc.

Mais il n'y pas que les pouvoirs publics. Les habitants, nous tous, avons aussi un rôle à jouer : boire l'eau du robinet plutôt que de l'eau en bouteille, récupérer l'eau de pluie pour arroser son jardin, etc. Au quotidien, la liste est longue de ces gestes simples et utiles pour économiser l'eau.

C'est aussi et surtout une responsabilité que nous prenons envers les jeunes générations. Poser la question de l'eau, c'est nous demander ce que nous voulons leur transmettre en héritage. Plus qu'un problème de moyens, c'est d'abord une affaire de volonté. Parce que l'eau est notre bien commun, nous devons tout faire pour la préserver.

Les élu(e)s de la majorité communautaire

• COHÉRENCE !



La mise en place du service de location de vélos viavélo par l'Agglomération répond à 2 des 3 obstacles au développement des déplacements cyclistes : celui de disposer d'un vélo et celui de le stocker.

Reste la sécurité.

Pour ceux qui se mettent ou se remettent au vélo, elle dépend grandement de la qualité des aménagements cyclables et, plus encore, de leur continuité. Multiplier les kilomètres aménagés n'a d'intérêt que si les parcours sont exempts de passages dangereux dissuasifs pour les néo-cyclistes.

Or à Villefranche, le compte n'y est pas.

Comme la ville est la principale bénéficiaire de viavélo, on pourrait penser que régler les problèmes de discontinuité serait une priorité (la voirie relève des communes).

Mais non !

Ceux-là même qui votent un million d'euros pour viavélo en Conseil communautaire repoussent année après année les travaux, puis suppriment purement et simplement en 2025, les 600 000 € de budget affectés aux "modes doux" en début de mandat.

Nos concitoyens méritent plus cohérence !

Denis Chaumat, Geneviève Jonard

• À LA RECHERCHE DE LA COHÉSION SOCIALE...



Présenté en 2021, le plan de mandat de l'exécutif ambitionnait de faire de la CAVBS un « territoire fédérateur pour réduire les fractures sociales ». Bientôt 5 ans après, qu'en est-il de cette belle promesse ?

Pour nos concitoyen.nes les plus précaires, les conditions de vie restent difficiles, notamment dans les quartiers populaires, surtout lors des épisodes de canicule tels que ceux que nous avons subis cet été. Pourtant, malgré nos demandes répétées, les tarifs du Nautile ne tiennent toujours pas compte des revenus, alors que cet équipement devrait permettre aux familles qui ne partent pas en vacances de trouver un répit bienvenu, et d'offrir à leurs enfants un moment de détente et de rafraîchissement. Par ailleurs, le refus de l'exécutif de participer financièrement au maintien du service de prévention spécialisée pour les jeunes caladois envoie un signal bien négatif.

Certes, nous avons obtenu quelques avancées, comme la tarification progressive de l'eau ou l'organisation d'un service de collecte des encombrants pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer en déchèterie, mais il reste beaucoup à faire. À commencer par cesser de stigmatiser les habitants de certains quartiers par des propos caricaturaux, comme cela a été fait à propos de Belleruche, et prendre réellement en compte leur avis dans le processus de renouvellement urbain.

Emmanuel Dupit, Michèle Montagnier, Vassili Lici

AU CŒUR DE NOTRE PATRIMOINE

UN HÉRITAGE À PRÉSERVER

Derrière chaque pierre, il y a une histoire à raconter pour redonner vie et préserver le patrimoine remarquable qui forge l'identité du territoire. La Communauté d'agglomération accompagne et soutient financièrement les communes qui se mobilisent.



LACENAS

Chapelle Saint-Paul

Édifiée au XII^e siècle et inscrite au titre des Monuments historiques, la chapelle Saint-Paul est un remarquable témoin du premier art roman en pierres dorées. La commune de Lacenas engage sa restauration afin de préserver ses peintures murales médiévales et son décor intérieur.



VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

Le Marché Couvert

Le Marché Couvert de Villefranche-sur-Saône, édifié en 1933 et inscrit au titre des Monuments historiques, constitue un repère patrimonial majeur de la ville. Afin de restituer à cet édifice, son architecture d'origine tout en améliorant le confort des usagers, la Ville de Villefranche-sur-Saône réalise des travaux de rénovation intérieure et extérieure.



LE PERRÉON

Église Saint-Pierre

Le clocher de l'église Saint-Pierre de Le Perréon, élevé en 1919 pour remplacer le clocher plat d'origine (1868), est devenu un repère visuel fort du village et des coteaux environnants. Aujourd'hui, une réfection complète de sa toiture est engagée par la commune de Le Perréon afin de préserver ce patrimoine.

SAINT-JULIEN

Statue de Claude Bernard

Monument sculpté dans le marbre par le Lyonnais Arthur de Gravillon, le buste de Claude Bernard a été installé sur la place du village, le 24 juin 1885. Il repose sur une colonne qui orne une fontaine de pierres. La mobilisation de la commune de Saint-Julien et de l'association Claude Bernard a permis de la rénover. Avec le musée, cette statue rend hommage à l'homme et à son œuvre au service de la science.



DENICÉ

Église Saint-Pancrace

Face à l'usure avancée au niveau de l'armature des vitraux du chœur de l'église Saint-Pancrace à Denicé, la commune engage leur restauration afin d'assurer leur conservation et leur mise en valeur. Cette intervention vise à préserver un ensemble patrimonial rare, notamment les représentations du chemin de croix en partie haute de la nef.



LE JOUR DE LA TOUSSAINT

ouverture du cimetière de
8h à 19h avec présence d'un
agent toute la journée.
Contact : 04 74 62 29 04.



● Funéraire

CIMETIÈRE PAYSAGER

ENTRE MÉMOIRE ET NATURE

À l'approche de la Toussaint, le cimetière paysager intercommunal de Grange Chervet, à Gleizé, se pare des couleurs de l'automne, les feuilles rousses jonchent les allées. Dans cet écrin de verdure, le temps du recueillement se fait au rythme de la nature. Des travaux seront bientôt engagés pour améliorer l'accueil des familles.

Le cimetière paysager intercommunal accueille 2 200 concessions : caveaux, pleine terre, columbariums, cavurnes, ainsi qu'un jardin du souvenir pour la dispersion des cendres. Il vient en complémentarité des cimetières communaux où des places sont également disponibles. **À l'occasion de la Toussaint**, les visiteurs peuvent déposer des plantes en pot. Les fleurs naturelles sont privilégiées. Des espaces de tri sont à disposition dans le cimetière pour jeter pots, emballages et fleurs fanées. Le retrait des décorations florales sera effectué par les agents à compter du 1^{er} décembre 2025.

Lieu de sépulture et de recueillement en mémoire des défunts, le cimetière paysager est aussi un refuge pour

la faune et la flore locales avec ses 14 hectares, ses 4 500 arbres et arbustes, ses prairies fleuries et ses orchidées sauvages. Son entretien est réalisé par une équipe dédiée de 4 agents, sans aucun pesticide ni herbicide. Fauchage tardif, arrêt des tontes au pied des arbres, valorisation des déchets verts, mise à disposition de compost sur place, etc. : autant de gestes qui participent à préserver la biodiversité.

● HORAIRES D'OUVERTURE

Du 1^{er} avril au 1^{er} novembre : tous les jours de 8h à 19h.
Du 2 novembre au 31 mars : tous les jours de 9h à 17h.

● Point d'étape

Extension du crématorium de Gleizé : répondre au choix des familles

De plus en plus de familles font le choix de la crémation : 30 % en 2010, 45 % aujourd'hui. Afin de répondre aux demandes en constante progression, **le centre funéraire crématorium de Gleizé va être équipé d'une seconde ligne de crémation** et des aménagements seront apportés pour améliorer l'accueil des familles.

Ces travaux d'extension, qui débuteront en 2026 pour une durée d'un an, seront réalisés par la société OGF dans le cadre d'une délégation de service public (jusqu'en 2035).

Le crématorium maintiendra son activité pendant toute la durée de cette opération.

● Point d'information

Concessions funéraires : ce qu'il faut savoir

Les concessions sont accordées pour 15 ans en cas d'inhumation (pleine terre ou caveau) et pour 10 ans pour les emplacements cinéraires (columbarium, cavurne). Un délai de 2 ans est accordé après l'échéance pour effectuer un renouvellement. Les concessions arrivées à terme font l'objet d'un affichage au cimetière et d'une signalétique sur place.

La demande peut être faite :

- en ligne via le site internet www.agglo-villefranche.fr
- par courriel : funeraire@agglo-villefranche.fr
- ou directement au Service funéraire
162 rue Paul Bert, Villefranche-sur-Saône
Tél. 04 74 03 32 62

Agenda

Du 13 au 17 octobre
Les Entreprises locales recrutent !



Économie

5^e édition Objectif Emploi

Cette année encore, la Communauté d'agglomération organise une semaine pour faciliter la rencontre entre les demandeurs d'emploi et les chefs d'entreprises du territoire. Au programme : visites en immersion, échanges avec des professionnels et découverte de métiers porteurs. Pour participer, inscrivez-vous auprès de vos conseillers France Travail et Mission Locale.

+ d'infos sur agglo-villefranche.fr

Jeudi 13 novembre
Parc des expositions de Villefranche-sur-Saône



Économie

Salon Connect

Rendez-vous au Parc des expositions de Villefranche-sur-Saône pour la 14^e édition du Salon Connect dédié aux entreprises et aux acteurs économiques du Beaujolais. L'occasion d'échanger avec l'ensemble des acteurs économiques du territoire autour des projets en appui des entreprises.

Du 11 au 16 novembre



Culture

Rencontres du cinéma francophone

Cette année, les Rencontres fêteront leurs 30 ans. L'occasion d'un hommage à des grands réalisateurs venus aux Rencontres. Avec également des séances destinées au jeune public, des avant-premières et la perspective d'échanges riches et variés entre passionnés.

Jusqu'au 7 décembre
Appel à candidatures



Culture

L'ampli revient pour sa 4^e édition !

Vous avez entre 15 et 30 ans et vous faites de la musique, en solo ou en groupe ? Tentez votre chance avec « l'ampli ». Conditions pour participer : au moins un membre du groupe doit résider, être scolarisé ou travailler sur le territoire de la Communauté d'agglomération.

Les deux lauréats bénéficieront d'un accompagnement complet par des professionnels. Ils auront l'opportunité de se produire sur scène lors du festival Nouvelles Voix 2026.

Inscriptions ouvertes jusqu'au 7 décembre 2025 sur le site agglo-villefranche.fr via un dossier de candidature.

ILS ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO

Imprimé sur papier 100% recyclé

MAÎTRISEZ VOTRE CONSOMMATION D'EAU ET PRÉSERVEZ LES RESSOURCES



Paramétrez vos
alertes fuites



Retrouvez votre
historique de
consommation



Consultez votre
abonnement et vos
factures



Informez-vous sur
l'eau de votre
commune



Faites un geste pour les ressources en eau tout
en optimisant votre budget grâce à l'application
« Odici et moi » et sur www.odici.fr

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION